



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Réaménagement et rénovation énergétique de l'école maternelle Roger Sudre – attribution des marchés de travaux

N° 011.03.2026

**Rapporteur :
Annie VEAUTE**

L'an deux mille vingt-six le trois du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 24 février 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARÉCHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Marie ARGENCE, Robert CLÉRON, Bertrand JAULIN

Absents excusés

Christelle FEBVRE a donné procuration à Marielle GARONZI
Frédéric GALINIE a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE
Valérie MAUGARD, Jean-Louis CLAUZEL, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Par délibération en date du 18 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé le programme de réaménagement et de rénovation énergétique de l'école maternelle Roger Sudre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-011032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Une convention de mandat a été passée avec la société publique locale ARAC Occitanie (Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie) et la maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement Dargassies Architecture SCP / Novatec / Scoparc Ceerce / Sigma acoustique.

Pour réaliser ces travaux qui se décomposeront en 14 lots, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 6 novembre 2025. La date limite de remise des offres était fixée au 23 décembre 2025.

La procédure retenue a été celle de la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la valeur technique des offres et du prix. La visite du site a été rendue obligatoire pour remettre une offre.

Après négociations et sur la base du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

N°	Lots	Montant en € HT	Entreprises	Ville
1	Gros œuvre – démolition	202 286,84	Crespy	Revel (31)
2	Structures métalliques	40 537,00	Fels Constructions Métalliques	Verdalle (81)
3	Désamiantage – couverture – étanchéité	309 900,00	Etanchéité générale du bâtiment	Castelginest (31)
4	Menuiseries extérieures	124 190,00	Société Nouvelle des Ets Labeur	Carcassonne (11)
5	Façades – enduits	25 064,34	Enduits Couserans	Saint-Girons (09)
6	Vêture – serrurerie	57 615,13	Vertigo	Montauban (82)
7	Plâtrerie	98 964,57	Montagné Plaquiste	Revel (31)
8	Electricité CFO-CFA	144 284,12	Sept Sud Société Nouvelle	Toulouse (31)
9	CVC – plomberie	338 348,87	Systhermic	L'Union(31)
10	Menuiseries intérieures	173 500,88	Menuiserie Antras	Plaisance du Touch (31)
11	Revêtement sols durs – faïences	19 300,00	Manufacture Matériaux Modernes	Revel (31)
12	Revêtements sols souples	59 242,51	Lacaze Carrelage et Chape fluide	Montauban (82)
13	Faux plafonds	63 520,85	Montagné Plaquiste	Revel (31)
14	Peinture	43 648,96	Les Peintres Toulousains	Gratentour (31)

Le montant total des lots attribués s'élève à 1 700 404,07 € HT soit 2 040 484,88 € TTC.

La commune a déposé des dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région Occitanie, du Conseil départemental de la Haute-Garonne ; ils sont en cours d'instruction. Une subvention de la CAF 31 d'un montant de 150 000 € a quant à elle déjà été attribuée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-011032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Conformément à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, madame pascale CONTE-DUMAS ne prend pas part au vote.

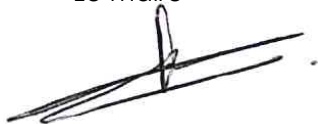
Sur proposition de madame Annie VEAUTE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les marchés de travaux des lots conformément au tableau figurant ci-dessus,
- de charger monsieur le maire ou son représentant d'exécuter les marchés de travaux à intervenir.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 4 mars 2026

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-011032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation